

forêt privée varoise

Septembre 2015

Bulletin du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var
Directeur de la Rédaction : Frédéric-Georges Roux
Dépôt légal : Septembre 2015—N° ISSN : 2259-3888

Éditorial

Chers amis propriétaires forestiers sylviculteurs varois,

Encore un été, pourtant sec, chaud et parfois venté qui se termine sans grand incendie (je croise les doigts en écrivant cette phrase une semaine avant l'arrivée de l'automne). N'imaginons surtout pas que c'est terminé : prudence, vigilance, surveillance et prévention, notamment en respectant les Obligations Légales de Débroussaillage restent et resteront de mise, sans pour autant supprimer les risques de sinistres.



J'ai profité de l'été pour réaliser, enfin, un projet qui me tenait à cœur depuis que j'ai adhéré au Syndicat : un site web qui nous soit spécifique où nous pourrions en permanence et sans contrainte vous offrir des conseils et des informations actualisées que, pour des raisons de coût, de place et de délai, nous ne pouvons envisager de publier dans notre bulletin trimestriel.

C'est chose faite et j'ai placé ce bulletin de rentrée sous le signe du numérique et d'Internet. www.fransylva-paca.fr/wp est né, en ligne et commence à être alimenté. N'hésitez pas à y aller et à y retourner régulièrement. Faites-nous part de vos remarques, commentaires et corrections et apportez-nous des sujets et des contributions.

Par ailleurs, ça bouge dans la filière, la demande de bois se fait plus pressante, ce qui devrait avoir une incidence positive sur les prix d'achat qui sont encore bien bas pour nous permettre d'investir et de préparer l'avenir en sylviculteurs responsables. L'interprofession régionale démarre. Elle est le lieu privilégié pour que les acteurs se concertent et rapprochent leurs positions.



Frédéric-Georges Roux
Président

« Être numérique ou ne plus être », telle est la question

En 1978, j'ai fait une conférence adressée aux cadres du groupe Poclair (à l'époque leader mondial de la pelle hydraulique) dont j'étais alors directeur des Systèmes d'Information.

J'y prédisais, alors que nous n'avions guère plus d'un écran pour 10, que chaque salarié aurait un jour besoin de 3 écrans, un au bureau, un à la maison et un portable, et je projetais alors un dessin de ma composition (aujourd'hui politiquement incorrect) où l'on voyait un homme, assis sur le trône des WC, le pantalon en tire-bouchon baissé sur les chevilles, tirant la chaîne d'une chasse-d'eau comme on n'en voit plus déguisée en écran d'ordinateur et s'écriant « Chérie, il n'y a plus de papier ».



Mon message se voulait être : « *Bientôt, les écrans auront remplacé le papier* ».

C'était il y a 37 ans et si nous ne sommes pas tous des « sans papiers », aujourd'hui l'avenir appartient aux internautes. Les articles du présent bulletin en sont la preuve.

Votre serviteur

Sommaire

- Éditorial
- « Être numérique ou ne plus être », telle est la question
- C'est la saison, le site nouveau est arrivé : www.fransylva-paca.fr/wp
- Le Forum Forêt : 149 jours pour nous « vendre »
- Une doctrine syndicale : pourquoi faire ?
- Une valeur inexploitée : le pin pignon varois
- Gérard Gautier, administrateur de Fransylva
- Contrat de vente de bois sur pied
- Qualification du pin d'Alep
- Les annonces de la forêt varoise

C'est la saison des vendanges, le site nouveau est arrivé : www.fransylva-paca.fr/wp

Chers amis forestiers varois,

C'est avec une grande joie que j'ai aujourd'hui le plaisir de vous annoncer la mise en ligne d'un tout nouveau site web qui vous est tout particulièrement destiné : celui de l'Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans lequel vous trouverez bien évidemment des pages spécifiques à notre département.

C'est l'aboutissement d'un projet qui me tient à cœur depuis que j'ai adhéré au syndicat du Var et en est été élu administrateur à l'été 2008 mais qui était resté en hibernation, même quand j'en ai été élu président en 2012, faute de temps et de bonne place dans nos priorités.

Pour différentes raisons (qui ne méritent ni commentaires et encore moins de jugement), les quelques pages concernant nos syndicats de PACA figurant dans différents sites consacrés à la forêt privée n'existaient pas ou, quand elles existaient, étaient difficilement accessibles, incomplètes ou encore obsolètes. Cette situation n'était pas satisfaisante, notamment depuis l'évolution de notre Union Régionale et les changements intervenus dans sa gouvernance et celle de plusieurs de nos syndicats départementaux.

Fin juin, j'ai donc décidé de prendre le taureau par les cornes et, profitant d'un peu de calme estival (en fait pas tant que ça) je me suis mis au clavier pour concevoir, puis réaliser et alimenter notre site web régional.

Mais trêve de détails. Je vous invite à vous rendre au plus vite sur sa page d'accueil :

www.fransylva-paca.fr/wp

Ensuite : quartier libre pour une navigation sans contrainte, sans boussole et sans carte.

Je réclame cependant un peu d'indulgence. Ce n'est qu'un début, ce site fait ses premiers pas. Il y a certes déjà de nombreuses pages, de nombreux documents téléchargeables en ligne (y compris le nouveau contrat de vente de bois sur pied et son mode d'emploi qui est annoncé par ailleurs dans le présent bulletin), mais aussi de nombreux vides, que ce soient des pages avec seulement le titre ou parfois l'absence de liens vers des

**Union Régionale
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

FRANSYLVA

Forêt Privée Française

ACCUEIL SYNDICATS CONSEILS FAQ PUBLICATIONS TÉLÉCHARGEMENTS Recherche

ACTUALITÉS PARTENAIRES LIENS CONTACTS

ACCUEIL

Bienvenue sur le site de l'Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Nous espérons que vous y trouverez des informations et des conseils utiles et que, si vous êtes propriétaire d'une forêt située dans la région, il vous donnera de bonnes raisons, si ce n'est pas déjà le cas, d'adhérer au syndicat de votre département.

Ce site est encore jeune (il a été imaginé au début de l'été 2015) et est encore loin d'être aussi complet que nous le souhaiterions. Nous vous remercions de votre indulgence et des remarques que nous vous invitons à formuler par mail adressé au responsable de son contenu : Frédéric-Georges Roux (fredroux@cegetel.net).

Le bureau de l'Union Régionale

PACA : 8 DÉPARTEMENTS FORESTIERS

POURQUOI ADHÉRER ?

- Syndiqué, donc représenté et défendu
- Syndiqué, donc informé
- Syndiqué, donc écouté et conseillé
- Syndiqué, donc assuré

Parce que l'Union fait la force !

pages qui n'existent pas encore. J'en rajoute un peu au fil de l'eau quand je trouve un moment de libre (et je corrige les fautes, y compris dans la logique de navigation, les menus et les sous-menus en espérant que celle-ci reste assez claire et intuitive, au moins pour la majorité des habitués à internet).

Bonne navigation et merci d'avance de vos réactions et de vos commentaires. Je suis preneur de vos remarques, de suggestions de thèmes et de contributions rédactionnelles à l'édifice.

Frédéric-Georges Roux

Le Forum Forêt : 149 jours pour nous « vendre »

Alors que l'attention des acteurs politiques, économiques et de la société civile est centrée vers les enjeux climatiques dans le cadre de la **COP 21**, **Fransylva** construit une stratégie de long terme et inscrit la mobilisation des forestiers et de la filière bois dans la durée en organisant un Forum permanent consacré à la forêt : le **Forum Forêt**.

En partenariat avec le CNPF, le Réseau Mixte de Technologie (RMT) AFORCE et Forêt Sphère, notre fédération nationale déploie la stratégie du **Forum Forêt** pour lui donner plus de force et de vigueur par le démarrage de la communication dès la première quinzaine du mois de septembre, jusqu'à la fin du mois d'avril 2016.

Cette vaste opération, à laquelle tous les syndicats départementaux sont associés, va médiatiser pendant 149 jours les rôles environnementaux, sociaux et économiques de la forêt.

Les 15 et 16 avril 2016 seront le point d'orgue du **Forum Forêt**.

Nous présenterons « les solutions de la filière forêt-bois pour le climat » et inviterons le monde économique et la société civile au rendez-vous du rôle de la forêt et du bois dans l'atténuation du changement climatique au travers de 4 tables rondes :

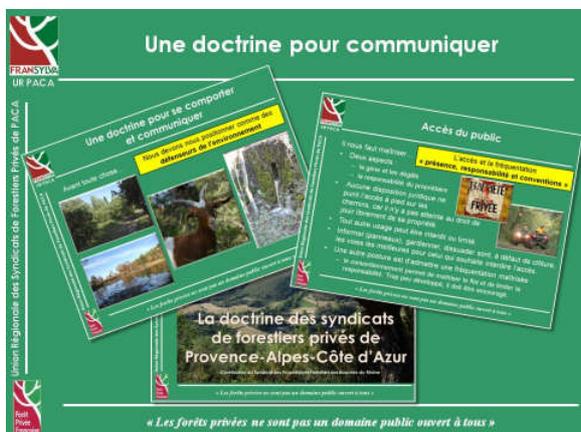
- Anticiper le changement climatique en forêt
- Adapter nos arbres en forêt
- Produire plus et mieux en forêt
- Élargir les usages du bois

Pour en savoir plus visitez le site web de l'Union Régionale www.fransylva-paca.fr/wp (Onglet « **ACTUALITÉS** ». Vous pourrez y télécharger le document (pdf) « Forum Forêt » décrivant les objectifs et le calendrier du Forum ou accéder au site www.forumforet.com.



Une doctrine syndicale, pourquoi faire ?

Depuis quelques années, nos collègues des Bouches-du-Rhône ont mis au point une doctrine visant à donner à chaque propriétaire adhérent au syndicat des éléments et principes simples de stratégie et de langage de manière à disposer d'un référentiel permettant un comportement et une communication homogène.



Avec leur accord, cette doctrine a fait l'objet d'une adaptation et d'une mise en page afin d'être utilisable dans tous les départements de la région. Elle est désormais en ligne

sur le site web de notre Union Régionale sous l'onglet « **CONSEILS** ».

Comportant de nombreuses illustrations issues de la présentation Powerpoint™ qui nous sert à la présenter lors de réunions, elle aborde les aspects suivants :

- quelques mots sur la forêt privée de la région et sur le rôle des syndicats,
- la multifonctionnalité,
- les rôles et missions du propriétaire,
- la gestion durable et la certification,
- le risque incendie (DFCI et débroussaillage obligatoire),
- l'accès du public, notamment dans les forêts périurbaines,
- la production de bois et l'exploitation forestière (avec notamment le traitement des rémanents).

Cette doctrine sera complétée et aménagée progressivement pour répondre aux spécificités de tous les départements.

Nous ne saurions que trop vous conseiller de vous en imprégner et de nous suggérer des améliorations et de nouveaux thèmes.

Le bureau de l'Union Régionale

Une valeur inexploitée : le pin pignon varois

Un produit du terroir

Emblématique de la Côte d'azur, le pin pignon pousse naturellement dans le pourtour nord de la méditerranée. Isolé l'arbre est majestueux et prend la forme caractéristique de parasol, lui donnant son deuxième nom de Pin parasol.



Adapté au climat il résiste bien à la chaleur, à la sécheresse, voire aux incendies d'où, s'il ressort roussi, il peut reverdir. Son bois sera plutôt destiné au bois énergie et sciage dont la production, actuellement faible dans le Var, pourrait nettement s'améliorer en cas d'exploitation des pinèdes.

Il produit de très beaux cônes, les pignes, contenant une délicieuse et nourrissante graine à coque : le pignon qu'il faut encore débarrasser d'une fine pellicule brune.



Si ce produit entre dans la composition de plats régionaux et fait partie des 13 desserts de Noël, son exploitation en France est restée familiale. Il n'en n'est pas de même chez nos

voisins. Les italiens auto-consomment leur production de mille tonnes par an. Espagnols et portugais exportent un peu plus de la moitié de leurs trois mille tonnes annuels, Par ailleurs, Russie, Turquie et Chine sont aussi de grands producteurs (80 % des pignons importés en France sont asiatiques) mais leur produit, issu d'arbre d'espèces voisines, présente des pignons moins blancs, moins réguliers, moins parfumés et d'une qualité gustative inférieure à celle du pignon méditerranéen.

Il existe chez nos voisins producteurs une véritable industrie : culture en verger, cueillette manuelle à l'aide d'une sorte de gaule ou mécanisée grâce à un engin qui fait vibrer l'arbre pour en faire tomber les pignes mures, maturité qu'elles atteignent en trois ans. Vient ensuite l'extraction du pignon par séchage naturel ou forcé de la pigne suivi d'un broyage et d'une séparation.



Puis il faut ouvrir la coque, enlever la deuxième enveloppe par soufflerie pour avoir enfin le pignon blanc comestible.

Les étapes de ce processus nécessiteront un important investissement si on souhaite rester en circuit court. Toutefois plusieurs scénarios sont envisageables et, avec l'aide de nos voisins italiens par exemple, on peut, dans un premier temps, imaginer se lancer dans une exploitation dans le Var en minimisant les risques financiers.

C'est l'objet de l'étude initiée cet été au sein d'un groupe de travail sous l'égide de l'association Forêt Modèle de Provence.

Crédit des 3 photos de cette page : avec l'autorisation de l'auteur, Georges Berni, www.gb-provence.com

Une étude dynamique

Devant de tels avantages il était nécessaire d'étudier les possibilités des pinèdes varoises et l'exploitation de leurs pignons.

Notre Syndicat a répondu présent à l'initiative de Forêt Modèle de Provence et a chargé Katia Lagarde et Michel Dard de nous y représenter. Le CRPF a missionné un stagiaire, Sylvain Laplace. En effet, les trois-quarts des 4.000 hectares de pinèdes à pignons du département font partie de domaines privés.

Douze placettes ont été sélectionnées (Plaine des Maures, Fréjus, Puget sur Argens, Ramatuelle Cap Lardier, Porquerolles pour ses caractéristiques insulaires et Rians pour son sol calcaire) et ont été installées et analysées.

Les résultats ont été présentés fin août. Bien que cette étude ne soit qu'à son démarrage et malgré le pronostic d'une mauvaise saison l'engagement enthousiaste de deux agriculteurs volontaires pour cette première récolte, Christian et Virgile Rey-Brot, a convaincu les décideurs et, dès cette année, nous aurons une idée plus précise des coûts de production des pignons varois. D'autres sites seront engagés pour la saison prochaine.

En l'absence de données historiques et ne pouvant nous baser sur des études hors de notre territoire, « Il faut agir pour savoir », et avancer afin de donner à cette filière le temps de se développer.

Une rentabilité au-delà de l'entretien

La rentabilité reste une vraie question. Il s'agit vraisemblablement d'un marché de niche pour un produit dont les qualités doivent être mises en valeur. Restaurateurs, commerçant « bio » ne devraient pas être insensibles



aux qualités gustatives de ce produit propre à notre terroir.

Actuellement le pignon méditerranéen est vendu dans le commerce aux environ de 100 euros/kg. Le prix de son concurrent, le pignon asiatique, est nettement inférieur ; une différence

liée à une différence de qualité qui ne devrait pas échapper au consommateur.

Pour nous, propriétaires forestiers, nous partons d'un rendement nul, voire négatif. Mais ceux qui ont vu leurs pinèdes pillées ces dernières années par des ramasseurs clandestins ont constaté que nos pignes avaient une valeur marchande, et compris qu'il serait préférable de procéder à des récoltes respectueuses des cônes et des abords.

Notre démarche est intéressante pour diverses raisons : les plus optimistes peuvent devancer les résultats de l'expérimentation en plantant sous forme de verger mais aussi en éclaircissant les pinèdes. Nous préconisons de 100 à 200 tiges à l'hectare pour une récolte optimale qui s'obtient sur des arbres âgés de 25 à 60 ans, sachant que ce sont les plus beaux houppiers qui donnent les meilleurs résultats.

Suivre et accompagner cette opération devrait permettre de rémunérer l'entretien voire si notre pignon varois offre un rendement concurrentiel en tirant un réel profit.

Katia Lagarde

Pour en savoir plus : article très complet de Bernard Cabannes, publié en mars 2015 dans *Forêt Méditerranéenne*.

Gérard Gautier, administrateur de Fransylva

Lors de sa séance du 28 mai, le Conseil d'Administration de l'Union Régionale PACA a désigné Gérard Gautier, président du syndicat des Bouches-du-Rhône et vice-président de l'UR, pour représenter la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au Conseil d'Administration de la Fédération nationale Forêt Privée Française.

Gérard Gautier est devenu officiellement administrateur de Fransylva le 18 juin, suite au

vote de l'Assemblée Générale. Il succède ainsi à Daniel Quilici, président du CRPF PACA, qui nous a représenté pendant de nombreuses années.

C'est avec plaisir que j'ai soutenu et applaudi la nomination à ce poste de Gérard Gautier dont on connaît tous la compétence, la motivation et l'attachement au développement durable, tant économique que social et environnemental, de nos forêts méditerranéennes.

Contrat de vente de bois sur pied

En partenariat avec nos voisins de la région Languedoc-Roussillon (qui, au demeurant va fusionner avec Midi-Pyrénées et noyer ainsi sa spécificité forestière méditerranéenne qu'elle partageait avec nous), l'Union Régionale des Forestiers Privés de Provence-Alpes-Côte d'Azur vient de finaliser un premier contrat-type que nous diffusons gracieusement auprès des propriétaires forestiers privés, adhérents d'un des syndicats de notre région, qui sont sollicités par des exploitants forestiers pour vendre leurs bois sur pied à l'unité de produit.

Un contrat au service du propriétaire

Si le propriétaire souhaite traiter directement avec un exploitant, ce contrat lui est destiné afin qu'il dispose d'un document conforme à la législation protégeant ses intérêts. Ils visent à favoriser la sécurisation de la relation contractuelle avec son acheteur. Il a été conçu, en liaison avec le service juridique de Fransylva, pour aider le propriétaire à se poser les bonnes questions (conséquences de l'exploitation dans sa forêt, perspectives d'avenir...) et à devenir un propriétaire forestier responsable, gestionnaire et acteur économique, participant à la qualité de son environnement.

Actuellement, l'Union Régionale propose le premier contrat-type pour la vente de bois sur pied à l'unité de produit. Un contrat-type de vente de bois sur pied en bloc sera prochainement disponible.

Un contrat en trois parties

Ce contrat, très complet, peut paraître trop compliqué car il comporte 10 pages. Il n'en n'est rien, il vous protège. Il permet de poser les bonnes questions et de définir clairement ce que vous attendez de votre coupe et de votre acheteur. Il comprend trois parties :

1. Identification des parties et conditions générales (4 pages de couleur grenat),
2. Conditions particulières (3 pages de couleur verte)?
3. Exigences de qualité pour l'exploitant (3 pages de couleur bleue) correspondant aux conditions de l'annexe 7 PEFC.

Pour en savoir plus, télécharger le contrat-type et consulter en ligne le guide d'utilisation, rendez-vous sur le site web de l'UR www.fransylva-paca.fr/wp, onglet « **TÉLÉCHARGEMENTS** ».

N'hésitez pas à vous faire aider

Il est cependant recommandé aux propriétaires de prendre contact avec des professionnels de la forêt, le Centre Régional de la Propriété Forestière, la Coopérative Provence Forêt ou des experts, gestionnaires, ingénieurs ou techniciens forestiers qui ont l'expertise de la gestion et de l'exploitation forestière, qui connaissent bien les « marchés » et peuvent les conseiller et/ou assurer la gestion de leurs forêts.

Je suis également à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Frédéric-Georges Roux



UNION RÉGIONALE DES SYNDICATS
DE FORESTIERS PRIVÉS DE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CONTRAT DE VENTE DE BOIS SUR PIED À L'UNITÉ DE PRODUIT

Contrat numéro : _____

1. LES PARTIES

ENTRE

D'une part : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone : _____ Email : _____
N° SIRET (le cas échéant) : _____
Certifié PEFC (le cas échéant) sous le n° : _____ jusqu'au : ____/____/20____
Régime TVA : non assujéti assujéti n° TVA : FR _____

Désigné ci-après LE VENDEUR

ET

D'autre part : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone : _____ Email : _____
N° SIRET (le cas échéant) : _____
Certifié PEFC (le cas échéant) sous le n° : _____ jusqu'au : ____/____/20____
ou adhésion à une démarche qualité reconnue par la certification forestière
Régime TVA : non assujéti assujéti n° TVA : FR _____

Désigné ci-après L'ACHETEUR

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

2. OBJET

Le vendeur vend à l'acheteur aux clauses et conditions ci-après les bois de la coupe identifiée dans les conditions particulières.

L'acheteur reconnaît bien connaître la coupe tant en qualité qu'en quantité, et l'avoir agréée.

3. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Délimitation exacte de la coupe

Elle est déterminée par le vendeur sous sa seule responsabilité. Le vendeur précise aux conditions particulières les accès à sa (ses) parcelle(s). Le vendeur et l'acheteur déterminent ensemble les lieux de passage et de stockage accessibles aux engins et camions forestiers nécessaires à l'exploitation des bois. L'acheteur fait son affaire des éventuelles autorisations nécessaires concernant l'usage des voies publiques devant être empruntées par les engins et camions forestiers.

Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Siège Social : Maison de la Forêt, Courbaron des Laves, 55242 Le Lucien Provence
Tel. 04 91 92 09 70 - www.fransylva-paca.fr - info@fransylva-paca.fr

Une Entité privée gérée et présidée par un
réseau de forestiers et d'acteurs concernés
qui rendent et les administrations publiques



UNION RÉGIONALE DES SYNDICATS
DE FORESTIERS PRIVÉS DE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Contrat numéro : _____

DESCRIPTION	Quantité	Unité
1. Bois de feuillus		
2. Bois de résineux		
3. Bois de feuillus et résineux		
4. Bois de feuillus et résineux		
5. Bois de feuillus et résineux		
6. Bois de feuillus et résineux		
7. Bois de feuillus et résineux		
8. Bois de feuillus et résineux		
9. Bois de feuillus et résineux		
10. Bois de feuillus et résineux		

Désigné ci-après L'ACHETEUR

1. Description de la coupe

2. Délimitation exacte de la coupe

3. Accessibilité de la coupe

4. Réception

5. Forêt Privée Française



UNION RÉGIONALE DES SYNDICATS
DE FORESTIERS PRIVÉS DE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

EXIGENCES PEFC POUR L'EXPLOITANT

Contrat numéro : _____

1. Description de la coupe

2. Délimitation exacte de la coupe

3. Accessibilité de la coupe

4. Réception

5. Forêt Privée Française

Qualification du pin d'Alep

Dimanche 13 septembre : premier jour de pluie de l'été. J'en profite pour feuilleter quelques beaux livres issus des rayonnages de ma bibliothèque. Le hasard me conduit sur un gros ouvrage abondamment illustré de photos et de plans, Maisons rurales et vie paysanne en Provence (Jean-Luc Massot, éditions Berger-Levrault, 1992). J'y lis, page 317 :

[...Le bois était utilisé pour la charpente, en particulier pour les pannes et les chevrons, la structure des planchers... la charpente était en pin ainsi que les parquets et les linteaux... Le pin d'Alep était un bois pauvre et économique. Il était quelquefois placé sans être équarri et coupé à proximité de l'habitat pour former les poutres et les planchers].

Combien de bastides provençales des siècles passés sont encore solidement debout aujourd'hui, sans que leurs structures en pin d'Alep n'aient failli à leur devoir ?

Et pourtant, nos pins d'Alep ont mauvaise réputation. Les architectes et les charpentiers répuignent à les utiliser.

Normal me direz-vous, le pin d'Alep n'est pas normé et donc proscrit par les assureurs et ne peut bénéficier de la garantie décennale.

Un projet initié par notre Union Régionale

Et bien ce ne sera bientôt plus vrai et nos pins à venir pourront être mieux valorisés, à condition que les billons soient triés au lieu d'être systématiquement triturés ou brûlés et que nous pratiquions des itinéraires sylvicoles visant à produire demain des pins de qualité (dépressage, élagage...).

Forêts de France n° 586 (septembre 2015) a publié deux pages intitulée « Région PACA, le pin d'Alep renaît de ses cendres » contenant un zoom où Denis Revalor, précédent président de notre Union Régionale, fait le point sur l'avancement d'un projet qu'il a initié et suivi depuis de nombreuses années et dont les résultats sont maintenant à portée de main.



Ce projet, financé par la Contribution Volontaire Obligatoire (CVO) que la filière, et notamment les propriétaires privés, verse tous les ans, et par des subventions de l'État, de la Région et les conseils des départements des Bouches-du-Rhône et du Var arrive dans sa troisième et dernière phase : la qualification du pin d'Alep et son inscription dans les référentiels normatifs.

Cette mission a été confiée par France Forêt Paca, dont l'Union Régionale est l'un des 5 administrateurs, à Céribois. Des prélèvements, de l'ordre de 80 m³ de bois ronds, avec une traçabilité précise de billons de qualité potentielle bois d'œuvre ont été réalisés dans des massifs bien répartis sur toute la zone où pousse le pin d'Alep.



Après un premier classement visuels tolérance de nœuds pour classer les billons de ST I à ST IV), ces billons vont être sciés en 1.200 débits dont les sections ont été déterminées :

- 480 sciages de 45 x 120 mm en 2,50 m
- 480 en 60 x 180 mm en 3,50 m
- 240 en 80 x 220 mm en 4,40 m

Puis chaque débit sera soumis à des tests de comportement jusqu'à la rupture.

À l'issue de ces travaux (dans la mesure où les résultats seront statistiquement homogènes) le pin d'Alep pourra, comme les autres résineux déjà normalisés, être utilisé en construction.

Il restera quand même à communiquer pour que les prescripteurs (architectes, bureaux d'études, charpentiers...) le sachent et le préconisent, que les scieurs le sachent, et en débitent, que les exploitants forestiers le sachent, en achète (au juste prix) et le trie et que les clients finals en profitent.



Les annonces de la Forêt Varoise



PROPRIETES A LA VENTE

Nouveau :

- 13 ha, Ginasservis
- 51 ha, Salernes, lieu-dit « Huchanes », PSG en cours, accès facile par chemin DFCI

Toujours d'actualité :

- 3.6 ha, Montauroux, avec très belle vue
- 41 ha, Bargemon/Seillans
- 5 ha Carcès, en bordure de barrage près de la Guinguette, avec petit parking le long de la route
- 5 ha en deux parcelles, La Cadière d'Azur
- 133 ha d'un seul tenant, Mons, PSG en cours
- 10 ha de chênes et châtaigniers, Pignans
- 4,5 ha, La Roquebrussanne
- 16 ha, Aups avec chênes truffiers
- 8,4 ha, Tourrettes
- 2,5 ha, La Roquebrussanne

- 10 ha Brignoles, 15 ha La Mole, 145 ha St Maximin, 42 ha St Zacharie, 8 ha Les Arcs et 7 ha Rocbaron
- 16 ha et 18 ha, Vidauban, facile d'accès
- 10 ha, Bargemon, forêt Château de Fauvas
- 4,83 ha, Lorgues
- 6 ha, Bormes les Mimosas
- 17 ha, Cabasse de pins et de chênes
- 1100 m² parcelle D19, Artignosc sur Verdon
- 250 ha, St Maxime

En cas de vente, nous vous serons bien reconnaissant de nous communiquer le nom de l'acquéreur et le prix de vente à l'ha. N'oubliez pas alors de faire adhérer vos acquéreurs à notre syndicat.

Il s'agit d'un simple service bénévole pour nos adhérents : aucune information sur les prix de vente n'est communiquée par le Syndicat.

**Un seul numéro de téléphone pour les annonces.
Renseignements uniquement le mardi et vendredi matin au
tél.: 04.94.50.09.70. Merci.**

Les adresses utiles

CRPF - Antenne du Var.

Maison de la Forêt Quartier des Lauves
83340 Le Luc

Var Ouest : Jean-Marc Corti Tél. : 04.94.50.11.51

Mail : jean-marc.corti@crpf.fr

Var Est : Joël Perrin Tél. : 04.94.50.11.52

Mail : joel.perrin@crpf.fr

Secrétariat lundi et jeudi matin

Sandra Arnaud : Tél. : 04.94.50.11.53

Mail : secretariat.lleluc@crpf.fr



Coopérative Provence Forêt

Maison de la Forêt Quartier des Lauves
83340 Le Luc

Var Est : Emmanuel Atanoux

Tél. : 06.82.45.58.72

Var Ouest : Jérôme Boléa Tél. : 06.72.00.33.76

ASL Suberaie Varoise

Pôle Forêt, Quartier Précoumin, Route de Toulon
83340 Le Luc Tél. : 04.94.73.57.92

Techniciens : **Chloé Monta et Gisela Santos-Matos**



Liens pour les internautes : www.fransylva-paca.fr/wp

Votre site privilégié est désormais www.fransylva-paca.fr/wp qui donne accès aux sites de nos principaux partenaires :

- www.foretpriveefrancaise.com (notre Fédération)
- www.ofme.org/crpf (le site du CRPF PACA contient des dizaines de fiches pratiques que vous pouvez consulter sans faire appel à Sandra ou à l'un d'entre nous (accès direct : www.ofme.org/crpf/fiches.php))
- www.ofme.org (Observatoire de la Forêt Méditerranéenne)

- www.provenceforet.fr (Coopérative Provence Forêt)
- www.suberaievaroise.com (ASL Suberaie Varoise)
- www.ofme.org/pefc-paca (certification PEFC PACA)
- www.foret-mediterraneenne.org/fr/ (Revue Forêt Méditerranéenne)
- www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-dans-a2898.html (Dispositions quotidiennes en été d'accès aux massifs forestiers varois en fonction des risques incendie)

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Membre de la Fédération Nationale des Forestiers Privés de France

Maison de la Forêt - Quartier des Lauves - 83340 Le Luc

Tél. : 04.94.50.09.70 — Mail : sfsvr@sfr.fr

Permanences : mardi et vendredi de 09h00-12h00

